



FAQ

Qu'est-ce que le Farinet ?

Le Farinet est une monnaie locale et complémentaire (MLC) pour le Valais. Le projet, qui a démarré début 2016 devrait voir le jour fin 2016 ou début 2017.

Qu'est-ce qu'une monnaie locale et complémentaire ?

Une monnaie locale complémentaire est une monnaie parallèle qui n'émane pas d'un gouvernement national et qui est destinée à être échangée exclusivement dans une zone géographique limitée. Elle fonctionne en complément de la monnaie nationale.

Ses objectifs sont :

- défendre les principes de l'économie sociale et solidaire,
- dynamiser l'économie locale en relocalisant la production,
- favoriser le lien social au travers d'une certaine éthique,
- éviter la spéculation.

Contrairement à la monnaie "officielle", qui donne un pouvoir d'achat généralisé sur le territoire national, le leur est limité à certains biens ou à certains partenaires. Cette validité restreinte fait justement leur intérêt et explique leur succès en ces temps de concurrence et de mondialisation. Parce que leur espace de circulation est limité, les monnaies complémentaires concentrent et dynamisent les échanges à l'intérieur de communautés données.

Fonctionnement pratique

Qui s'occupe de ce projet ?

La coopérative et les associations (professionnels et usagers) sont gérées par un collectif citoyen. Toute personne est la bienvenue pour s'investir dans le projet.

Le projet est apolitique, et bien que potentiellement soutenu par des personnes ou des partis de droite comme de gauche, il ne s'apparente à aucune mouvance en particulier.

Quel est le but de ce projet ?

Le but est de mettre en place une monnaie locale et complémentaire en Valais.

Derrière cette action, il y a la volonté de participer à la construction d'un monde différent. Entre autre, nous souhaitons :

- Redonner à la monnaie sa fonction première, à savoir l'échange, loin de la spéculation et des jeux économiques découplés de la réalité.
- Redonner à chacun la possibilité d'agir de façon directe et démocratique sur son environnement, en l'occurrence ici le système monétaire.
- Permettre à chacun de comprendre comment fonctionnent ensemble les différents circuits financiers (monnaie-dette, MLC, SEL,...) afin de choisir en conscience lesquels favoriser.
- Rendre visible les savoir-faire et les compétences qui constituent le tissu économique local.
- Favoriser les circuits courts et le commerce local afin d'oeuvrer pour un monde avec moins de dépendances aux énergies fossiles.

A quoi ça sert ?

A tout et à rien en même temps. La mise en place d'une monnaie locale et complémentaire n'aura pas un effet immédiat et révolutionnaire sur l'économie. Cependant, en prenant un rôle actif et créatif dans le système monétaire, c'est la porte ouverte à une nouvelle façon de voir le monde, les échanges, nos relations avec autrui et surtout de considérer la valeur du travail de façon différente.

A travers la formation et des conférences régulières, c'est la direction du monde de demain que nous pouvons commencer à réfléchir et peut-être infléchir.

Qui peut participer ?

Toutes les personnes qui veulent participer à la construction d'un monde plus sûr, plus équitable et plus conviviale. Il leur suffit de changer des francs en Farinets pour devenir acteurs de ce projet.

Pour les commerçants qui pensent favoriser le commerce local et qui souhaitent rejoindre le réseau, ils doivent simplement rejoindre l'association des commerçants pour figurer sur la carte interactive et pouvoir afficher la plaque officielle sur leur devanture.

Quel sont les avantages pour une personne d'utiliser le Farinet ?

Il n'y a pas d'intérêt personnel, uniquement un intérêt collectif : l'utilisation du Farinet aura pour effet de rendre visible un mouvement de citoyens et de commerces qui se soucient de la préservation de notre économie locale.

Il renforce le sentiment d'appartenance à la communauté valaisanne et encourage les rapports sociaux.

Combien vaut 1 Farinet ?

1 Farinet égal 1 franc, simplement. Il a la même valeur d'échange, et est garanti non pas par un équivalent or mais par un franc stocké dans une banque éthique.

Comment s'en procurer ?

Principalement, il faut aller dans un bureau de change. Ces bureaux de change seront ouverts en partenariat avec les commerçants, de façon à en avoir plusieurs dans les grandes villes et au moins un dans les villages intéressés. En effet, afin de minimiser ses coûts de fonctionnement et d'infrastructure, le Farinet n'aura jamais de quoi se payer des bureaux luxueux pour recevoir ses clients.

Accessoirement, vous aurez également toujours la possibilité de vous faire rendre de la monnaie en Farinet chez n'importe quel commerçant qui les accepte, dans la limite du cash disponible.

Quelle est la durée de validité d'un Farinet ?

Un Farinet n'a pas de date de validité, c'est à dire qu'il garde sa valeur dans le temps.

Que se passe-t-il si le projet s'arrête ?

Il n'est pas prévu que le projet prenne fin. Ce qui pourrait y amener serait un changement de législation ou un changement du modèle financier national qui rendraient les monnaies locales illégales ou inutiles. Si c'est le cas, nous mettrons un terme au projet et fixerons un délai durant lequel tous les propriétaires de Farinets pourront venir les échanger sans frais aux bureaux de change.

Le Farinet perd-il de la valeur dans le temps (monnaie fondante)?

Non, ce n'est pas dans le projet. C'est par contre ce qui risque de se produire avec la monnaie bancaire et la généralisation du taux d'intérêt négatif.

Puis-je obtenir à nouveau des francs si je n'utilise pas mes Farinets ?

Oui. Dans un bureau de change, vous pouvez venir changez vos Farinets en francs. Dans ce cas, une taxe d'environ 5 % est perçue, afin d'encourager les gens à trouver des débouchés pour leur monnaie locale plutôt que de la changer à chaque fois. Ces 5 % permettront également de financer l'infrastructure administrative du Farinet.

Pour les commerçants, nous avons prévu une période transitoire d'une année durant laquelle le taux de change ne s'applique pas. Ainsi, ils ont l'occasion d'essayer sans risques et de tirer un bilan sur les avantages et inconvénients que leur a apporté l'utilisation du Farinet et de choisir s'ils désirent poursuivre l'aventure.

Fonctionnement économique

Qui fixe le prix des choses ?

Les prix sont déjà définis en francs. Comme 1 Farinet égal 1 franc, il n'y a pas besoin de redéfinir des prix. Si un marchand souhaite faire un prix préférentiel à ceux qui achètent en monnaie locale, c'est son choix et son droit. Par contre, il n'a pas le droit de surtaxer un produit, tout comme aujourd'hui il n'a pas le droit de surtaxer un achat avec une carte de crédit.

Est possible de payer en mixte ?

Oui, bien sûr : comme nous n'imprimons que des billets, une partie des échanges se fera toujours avec les francs.

Comment payer en Farinet quelque chose qui coute 4.50 CHF ?

Si vous achetez quelque chose qui coûte 4.50 CHF, vous choisirez entre payer 5 Farinets et recevoir 50 centimes en retour, ou de payer 4 Farinets et de faire l'appoint avec 50 centimes.

Le mixte peut se faire aussi en fonction de ce que vous avez dans votre porte-monnaie : vous pouvez payer 20.- en Farinets, et compléter avec une carte bancaire.

Y a-t-il un risque d'inflation ?

Non, il n'y a aucun risque d'inflation supplémentaire. Les francs suisses étant remplacés par des Farinets, il n'y a aucune création monétaire. De ce fait, l'évolution des prix à la consommation est totalement découplé de la mise en place d'une monnaie locale. De plus, dans le marché globalisé où les prix sont également définis par la concurrence internationale, le taux de change du francs vers l'euro ou le prix de l'immobilier ont beaucoup plus d'incidence sur le prix des produits et notre pouvoir d'achat.

Est ce que je peux déposer les Farinet à la Banque ?

Non, aujourd'hui aucune banque ne gère des comptes en monnaies locales et complémentaires, bien que la BAS planche sur cette idée.

Dans la version électronique qui devrait être mise en place en 2017 ou 2018, nous gérerons une comptabilité de montants électroniques, sans pouvoir cependant prétendre être une banque.

Quels avantages par rapport au WIR et aux chèques REKA ?

Aujourd'hui, le WIR est essentiellement destiné aux entreprises et aux PME, alors que le chèque REKA est une monnaie sectorielle réservée aux domaines des loisirs.

Le Farinet est une monnaie pour la région valaisanne.

Des gens vont-ils s'enrichir grâce au Farinet ?

Le Farinet est un projet citoyen, et la plupart de la charge de travail pour son organisation va être répartie sur l'ensemble des personnes concernées. De ce fait, il n'y aura pas de centralisation ou d'enrichissement par les porteurs de projets.

Il est envisageable qu'un poste de comptable pour gérer la trésorerie ait besoin d'être rémunéré lorsque le projet prendra de l'ampleur, mais dans tous les cas la comptabilité de l'association sera parfaitement transparente, et tous les membres des associations (usagers et professionnels) auront l'occasion de questionner les frais administratifs et l'investissement des capitaux.

Commerçants

Quels sont les avantages pour le commerçant.

En adhérant à l'association, il profitent des avantages suivants :

- Une année sans taxe lors du change Farinets vers francs, afin de mesurer pleinement les avantages et inconvénients sans risques.
- Visibilité accrue de leur commerce par l'intermédiaire du site Internet du Farinet, point de passage obligé pour celles et ceux qui cherchent où dépenser de façon éthique et locale.
- Affichage du label officiel sur leur devanture, afin d'affirmer son attachement au commerce local.

Est ce que ça va augmenter la bureaucratie des professionnel ?

Le plus gros du travail consistera surtout à faire cohabiter 2 sortes de billets : les francs et les Farinets. Dans ce sens, peut-être qu'une deuxième caisse sera nécessaire. Sinon, il n'y aura pas de comptabilité spécifiques ou de rapports particuliers.

La seule exception concernera les professionnels qui officieront comme bureaux de change : ils devront tenir une comptabilité des montants échangés.

Comme commerçant, puis-je limiter le paiement en Farinet ?

Oui. Par exemple, je peux limiter le pourcentage de l'achat effectué en Farinet, comme par exemple maximum 50 % de la facture payé en Farinet. Bien sûr, il faut que cela reste attractif pour le consommateur, donc il y aura un plancher défini par le règlement.

Dans certains secteurs, comme par exemple un garage, le garagiste peut limiter le paiement en monnaie locale à la main d'oeuvre et exiger que les pièces (achetées souvent à l'étranger) soient payées en francs.

Que se passe-t-il si tout le monde me paie en Farinet ?

Dans un premier temps, l'utilisation du Farinet va rester marginale, et cela ne se produira pas. Si une fois cela devait être le cas, c'est qu'une grande majorité des valaisans l'utilise, et que probablement une bonne partie des commerces l'accepte. Le réseau est alors assez développé pour offrir de nombreuses occasions de le dépenser.

Ainsi, on peut imaginer dans le futur payer ses impôts communaux et cantonaux ainsi que ses factures d'électricité en monnaie locale.

Que se passe-t-il si je ne trouve pas de débouchés pour les Farinets que je reçois ?

L'idéal pour un commerçant est de trouver des fournisseurs locaux qui acceptent d'être payés en Farinet. Cependant, il existe des métiers qui peuvent avoir plus de peine à trouver des débouchés, par exemple dans le domaine des services, car ayant très peu de fournisseurs locaux.

Il existe cependant de nombreuses manières d'utiliser les Farinets collectés :

- Payer une partie de son salaire ou de celui de ses employés en Farinets.
- Offrir une prime de fin d'année en monnaie locale.
- Organiser le souper de fin d'année dans un restaurant qui accepte la monnaie locale.

Si malgré ces options le commerçant continue de les accumuler, alors il doit se poser la question si l'augmentation de fréquentation de son magasin ou le soutiens au projet valent les 5 % qui lui seront taxés lors du change.

Il faut toujours garder à l'esprit que l'utilisation du Farinet restera longtemps marginale et représentera un petit pourcentage du chiffre d'affaire de la plupart des commerçants.

Comment le Farinet s'intègre dans ma comptabilité ?

Comme le taux de change entre le Farinet et le franc est de un, il n'y a besoin de rien de spécial pour tenir sa comptabilité : on y inscrit les montants comme si on les avaient reçus en francs. A la fin de la journée, lorsqu'on compte la caisse, on traite de la même manière francs et Farinets.

Et la TVA ?

La TVA est à payer sur les montants notés dans la comptabilité, qu'ils soient en francs ou Farinets. Comme elle ne peut se payer qu'en francs pour l'instant, il faut toujours disposer de suffisamment de liquidités en monnaie nationale.

Peut-on payer avec une carte de crédit ?

Non. Dans un premier temps, le Farinet ne sera qu'une monnaie papier. Mais afin de ne pas surcharger les commerçants avec du cash et d'offrir plus de liberté aux usagers, nous souhaitons très vite mettre en place un système de paiement électronique, en se servant de l'intermédiaire d'un téléphone portable par exemple.

Combien ça coûte pour participer ?

Pour échanger des francs en Farinet et les utiliser, ça ne coûte rien et aucune inscription ou adhésion à une charte n'est nécessaire.

Pour les professionnels qui souhaitent participer, et par là figurer dans les documents listants la liste des commerces participants à l'opération, il y a une cotisation qui sera directement définie et gérée par l'association des professionnels.

Pour les usagers qui souhaitent soutenir le Farinet et être consultés lors des grandes évolutions du projet, il y a également la possibilité d'adhérer à une association, cette dernière demandant également une modeste cotisation.

Y a-t-il une association pour les usagés ?

Oui, mais l'adhésion est facultative et concerne celles et ceux qui souhaitent soit soutenir le projet, soit ceux qui souhaitent être consultés lors des évolutions futur du projet, comme le paiement électronique.

Sécurité

Que se passe-t-il si la coopération se désolidarise ?

Une coopérative ne se dissout pas si facilement. Comme toute dissolution d'association ou de coopérative, il y a des termes légaux à respecter. Dans tous les cas, le liquidateur s'arrangera pour que les montants en francs puissent être redistribués en échanges des Farinets en circulation.

Les billets sont-ils sécurisés, peuvent-ils être copiés ?

Oui, les billets disposent d'un certain nombre de systèmes de sécurité qui empêchent de les photocopier ou de les imprimer à la maison. Ils posséderont également un certain nombre d'éléments favorisant leur traçabilité, comme un numéro ou un code bar.

Les besoins en sécurité sont cependant moindre que dans le cas de francs suisses : le faux-monayeur qui voudrait falsifier cette monnaie serait obligé de la dépenser localement, rendant l'opération moins intéressante. Dans tous les cas, les criminels internationaux ne peuvent s'intéresser à une monnaie locale.

Comment stocker les billets ?

Le plus utile est de les faire circuler en les dépensant : ainsi on dynamise l'économie. L'un des buts des monnaies locales et complémentaire est d'éviter la thésaurisation, c'est à dire l'accumulation de richesses.

Sinon, on peut le stocker sous un matelas : encore une fois, une monnaie locale et complémentaire n'intéresse pas les voleurs qui ne peuvent pas aller le dépenser dans un autre canton ou un autre pays.

Où sont stoqués les Farinets ?

Les Farinets imprimés qui n'ont pas encore été mis en circulation seront stockés chez l'imprimeur, qui comme spécialiste de l'impression de documents sécurisés possède un coffre fort.

Financement

Combien ça coûte de produire les billets, et qui paie ?

Le prix du billet revient 0,14 cts à l'impression, soit 3 à 4 fois moins que les billets officiels. Le coût de l'impression des premiers billets (~11'000.- CHF) sera inclus dans le financement participatif que nous lancerons en 2016. Par la suite, le roulement des billets sera financé par le prélèvement de la taxe.

Pourquoi un financement participatif ?

Le Farinet est un projet citoyen, sans but lucratif. Aussi nous semble-t-il important de s'assurer que les citoyens souhaitent nous suivre dans cette aventure. Le financement participatif, en plus de répartir l'investissement financier sur une large population, permet de valider que nous répondons réellement à une envie d'une partie de la population.

Impact social

Que devient l'argent mis en réserve lors du nantissement?

Nous stockerons cet argent sur un compte en banque, auprès de l'institution qui fera l'usage le plus éthique de ce capital. Pour l'instant, nous pensons collaborer avec la Banque Alternative Suisse, la BAS. Cette dernière, en plus de soutenir financièrement que des projets durables, réfléchit activement à des solutions facilitant la mise en place des monnaies locales et complémentaires sur le territoire suisse.

Est ce qu'il y aura un bénéfice financier à l'opération ?

Non, le but n'est ni de faire de l'argent avec de l'argent, ni de s'enrichir. C'est pourquoi nous avons choisi une structure basée sur la coopérative et les associations à but non lucratif. A terme, notre volonté est de pouvoir payer le travail des personnes qui permette le bon fonctionnement du Farinet, comme le comptable.

S'il devait y avoir un bénéfice, il serait investi dans des projets locaux de bien commun choisis par l'association des usagers.

Est-ce qu'on peut payer nos impôts avec ?

Pas pour l'instant, mais c'est un objectif souhaité : l'État pourrait facilement trouver un moyen de dépenser les Farinets perçus sous la forme de subventions ou d'allocations auprès de la population ou de différentes associations. Cependant, il sera préalablement nécessaire de mettre en place la version de paiement électronique, afin de faciliter les transferts de sommes plus conséquentes.

Un peu d'histoire...

Qui était Farinet ?

Farinet était un faux-monayer, mort en 1880 à Saillon, qui s'est confronté à la Berne fédérale qui tentait alors d'imposer une monnaie nationale en distribuant dans la région de fausses pièces de 20 centimes. Philosophe, charismatique, il a gagné profité de la protection de la population contre les autorités en distribuant largement de la fausse-monnaie.

Son histoire romancée par Ramuz dans son ouvrage « Farinet ou l'or dans la montagne » en a fait le « Robin des Alpes », une sorte de justicier au grand cœur peut-être éloigné de la vérité. C'est cependant cette image idéalisée qui a inspiré le projet du Farinet, à une époque où réintroduire une monnaie papier va à l'encontre de la volonté des banques qui semblent vouloir remplacer le papier par les cartes de crédit.

Et ensuite ?

Le Farinet va-t-il évoluer ?

Oui. Il existe des évolutions possibles, déjà mises en place par d'autres monnaies locales de par le monde : paiements électroniques, crédit mutualisé, monnaie fondante. Il s'agit cependant d'une musique d'avenir : ces évolutions seront considérées lorsque le Farinet sera bien implémenté en Valais et qu'il aura confirmé être un outil intéressant pour la région. Les professionnels (commerçants et producteurs) ainsi que les usagers membre de l'association seront consultés avant tout changement.

Prendre contact

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations :

Sur le web (www.lefarinet.ch), par e-mail (info@lefarinet.ch) ou par téléphone (078 611 39 28)